



1



<https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation>

Marche de nuit du Grand Belly à La Vallonnière Sur les traces de l'ORA² du Gard « Corps Franc Ardennes »



« FONCE et VENGE »

L'Association Saint Pons Patrimoine organise, dans le cadre des 80 ans de la Libération, une marche dans la nuit du **19 au 20 août 2024**. Marche en souvenir de l'ORA du Gard « Corps Franc Ardennes », qui effectua cette exfiltration du Grand Belly à La Vallonnière le 19 août 1944.

Cet évènement a obtenu le **LABEL MISSION LIBÉRATION de l'État**.

La distance est de 30 km environ. Le nombre de personnes est limité à 40, les bulletins d'inscription ci-dessous ou auprès de l'association par mel à cette adresse : aspp30330@gmail.com ou sur Internet à l'adresse suivante : www.saint-pons-la-calm.fr/patrimoine/marche.htm

Les frais de participation sont de 10 € par personne. Café vers 3h45 du matin, petit-déjeuner et casse-croûte offert à l'arrivée.

Rassemblement de tous les participants place du Planas (Eglise) à Saint-Pons-la-Calm le 19 août 2024 à 18h45. Une évocation de l'histoire du maquis du Grand Belly et de son exfiltration vers le château de la Vallonnière sera présentée avant le départ.

Arrivée prévue à La Vallonnière le 20 août à 7h00. Vers 08h00 une gerbe sera déposée devant la plaque commémorative. Retour sur Saint-Pons et récupération des véhicules pour 09h30.

ATTENTION : date limite d'inscription : 12 août 2024

¹ « Le patronyme Ardennes a été choisi en liaison avec le totem (par le Commandant Vigan-Braquet) : le sanglier, qui symbolise la vie d'hommes des bois agressifs ». Il aurait pu ajouter qu'il entendait ainsi dépister les services secrets ennemis abusés par cette subtilité géographique. Le corps franc prend pour devise "Fonce et Venge". Extrait du livre : Quand le Gard Résistait de Pierre Mazier et Aimé Vielzeuf.

² Organisation de Résistance de l'Armée

Consignes particulières pour la marche du 19 Août 2024

Attention randonnée de nuit de 30 km

- Les animateurs et intervenants sont bénévoles, ils sont chargés de guider le groupe et ne peuvent être tenus pour responsables des comportements individuels des randonneurs.
- Les animateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne présentant pas les conditions physiques qu'ils estiment requises pour cette randonnée.
- Les animateurs ne sont pas responsables des personnes qui en cours de marche dépasseraient ou quitteraient le groupe sans prévenir.
- Aucune personne ne sera acceptée au départ de la randonnée si elle ne s'est pas inscrite au préalable auprès de l'ASPP et si elle n'a pas un équipement adéquat pour cette randonnée.
- L'inscription doit être accompagnée du règlement (chèque à l'ordre de l'ASPP).
- Prévoir le repas du soir tiré du sac, ainsi que de l'eau et un apport énergétique.
- Prévoir une lampe torche ou frontale avec ampoules et piles de rechange.
- Rassemblement et appel des marcheurs à 18h45 place du Planas (Eglise).
- Les participants devront être au lieu de rendez-vous à l'heure. Les retardataires ne seront pas attendus.
- **ATTENTION : Nous allons faire cette marche dans les mêmes conditions que la nuit du 19 août 1944, c'est-à-dire sans éclairage.**
- Par mesure de sécurité la circulation sur la route départementale se fera colonne par un et à droite de la chaussée.
- Être bien équipé : chaussures de marche indispensables (tennis et baskets à proscrire)
- **Être assuré : les participants déclarent sur l'honneur être titulaires d'une assurance couvrant leur responsabilité personnelle en cas de dommage causé à autrui et reconnaissent par ailleurs être informés de l'intérêt pour eux-mêmes d'être couverts par une assurance contre les accidents corporels ou de posséder une licence FFRP.**
- Savoir-vivre : ne jetez rien dans la nature, gardez vos ordures. Respectez la faune et la flore. Soyez ponctuel, ne faites pas attendre les autres. Le déplacement ayant lieu de nuit, pour des raisons de sécurité vous devrez respecter scrupuleusement les consignes de marche, ne pas vous arrêter ni quitter la colonne sans prévenir.

L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation des présentes conditions.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :
ASPP – Patrick Rémusat – 334 Rue Le Rieu - 30330 Saint-Pons-la-Calm
Tel : 06 70 39 92 96
Email : aspp30330@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA MARCHE DE NUIT

Responsable de l'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Mel :

Personnes inscrites-

Civilité	NOM	Prénom	Mel

Je soussigné(e)

(NOM).....(Prénom).....

en mon nom propre et au nom des personnes inscrites sous ma responsabilité déclare:

-participer à cette randonnée sous ma pleine et entière responsabilité et par là même dégager l'Association Saint-Pons Patrimoine et les membres organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident,

-être titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité personnelle en cas de dommage causé à autrui,

-être informé (e) de l'intérêt pour moi même d'être couvert(e) par une assurance contre les accidents corporels,

-avoir pris connaissance des conditions et des consignes particulières de la marche et les accepter.

-Les photos prises durant cette randonnée pourront être utilisées dans l'illustration du site Internet de la commune ou lors de toute action de promotion de l'association. Si vous êtes opposé à la publication de votre image, merci de nous le faire savoir.

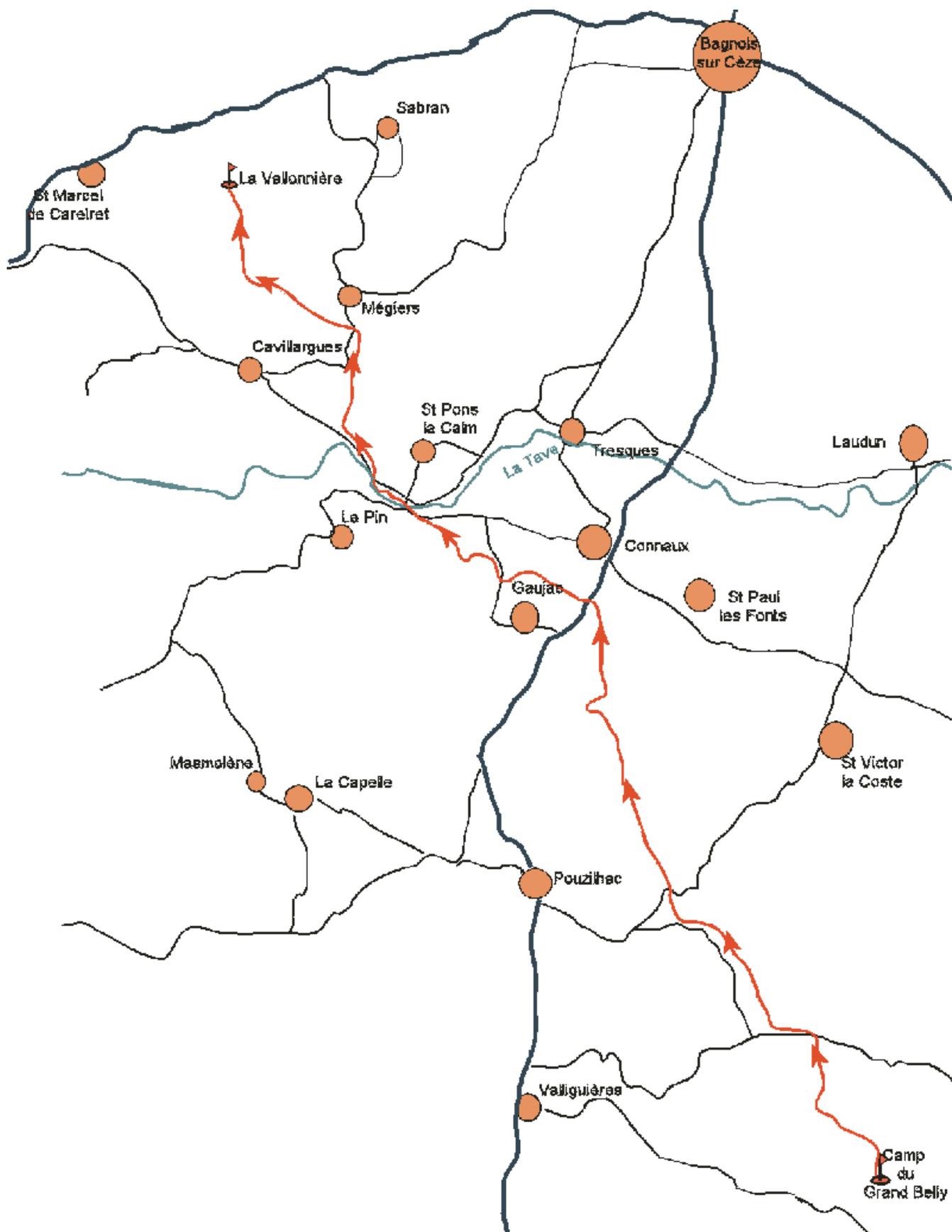
Fait à le,

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Observations éventuelles :

Bulletin à adresser avec chèque de paiement joint avant le 15 août 2024 à
Association Saint Pons Patrimoine
3 rue de la Mairie
30330 Saint-Pons-la-Calm

Tracé du trajet de la marche du Camp du Grand Belly à La Vallonnière



Avertissement : ce tracé est celui qui sera suivi par l'Association Saint-Pons Patrimoine lors de la marche du 19 août 2024. L'ASPP ne prétend pas que ce tracé correspond exactement avec le parcours effectué par l'ORA le 19 août 1944.

Nous nous réservons le droit de modifier le parcours si des impératifs de dernière minute nous y contraignent.

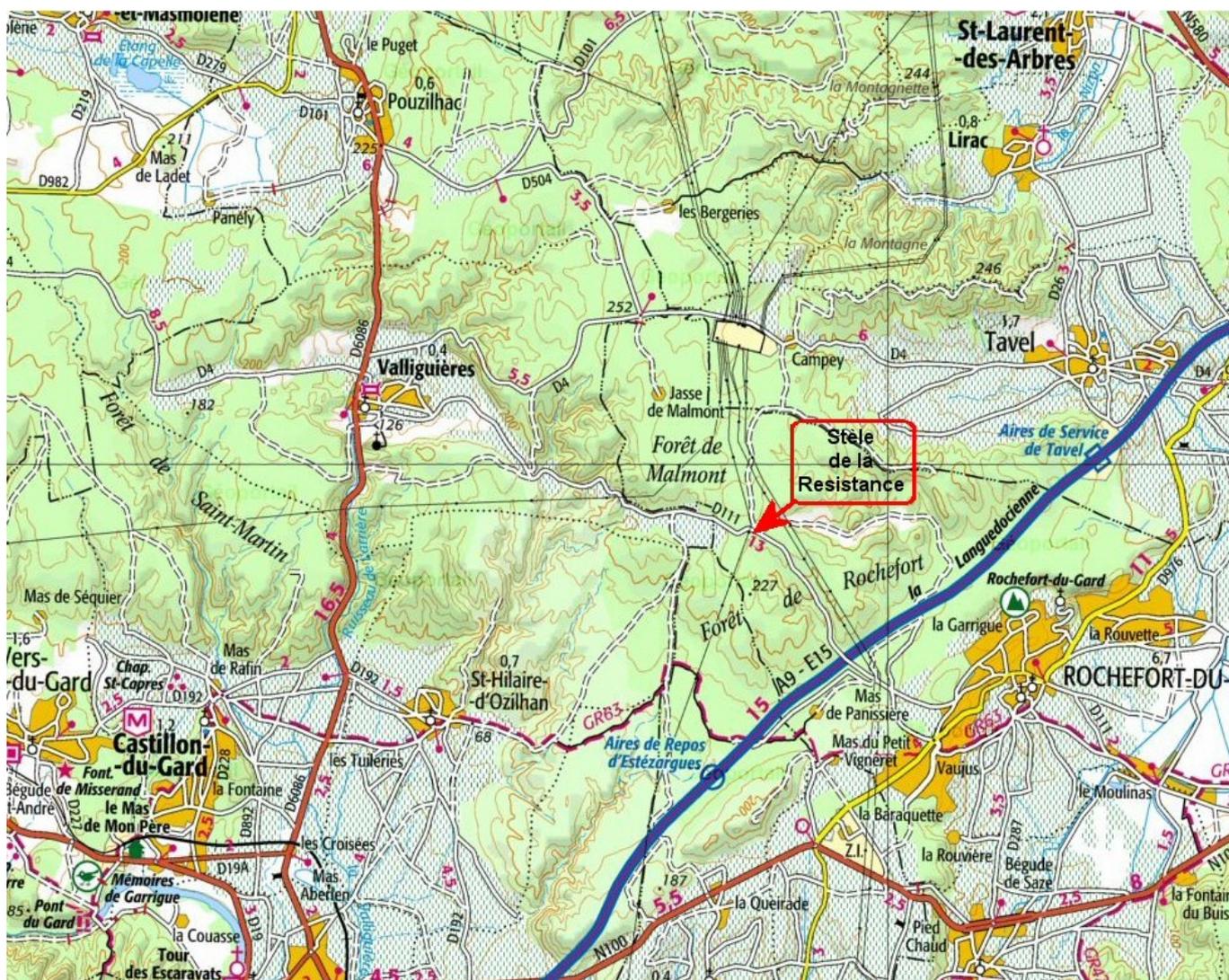
ANNEXE I

ATTENTION !

A fin de diminuer le coût, pas de transport en bus pour se rendre au Grand Belly. Celui-ci, est à la charge des participants. Chacun devra se débrouiller pour se faire emmener sur place, (covoiturage, chauffeur, etc...). Seul le retour de Vallonnière à Saint Pons sera toujours assuré par nos soins.

NB : Pour les chauffeurs, vous avez la possibilité de venir à la clairière et rester jusqu'au départ de la marche vers 21h45. Il est aussi possible de venir à la Vallonnière participer au petit-déjeuner et casse-croûte ainsi qu'à la cérémonie (frais de participation 5€).

Pour ceux qui voudraient se rendre directement au Grand Belly le rendez-vous est fixé à 20h30 à la stèle au bord de la D 111 (Valliguières / Rochefort-du-Gard).



ANNEXE II

Pour les non marcheurs qui voudraient seulement participer à la cérémonie

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA CEREMONIE du 20 août

Les frais de participation sont de 5 € par personne. Petit-déjeuner et casse-croûte offert.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :

Mel :

Fait à

Le,

Signature

Observations éventuelles :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :

Mel :

Fait à

Le,

Signature

Observations éventuelles :

Bulletin à adresser avec chèque de paiement joint avant le 15 août 2024 à
Association Saint Pons Patrimoine
3 rue de la Mairie
30330 Saint-Pons-la-Calm